

@

Trois contes
du
Loung-tou-koung-ngan

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

à partir de :

Trois contes du LOUNG-TOU-KOUNG-NGAN

L'ÉPOUSE D'OUTRE-TOMBE

Conte chinois traduit sur le texte original par Léon de Rosny, Jules Gay, Paris, 1864, 44 pages. Et : Mémoires de la Société des études japonaises, chinoises,... 1873, tome I, pages 93-105.

UN MARI SOUS UNE CLOCHE

traduit par Léon de Rosny, Bulletin de l'Athénée oriental, tome I, 1868, pages 162-167 et tome III, 1873.

LE BÂTON DU MUET

traduit par Giuseppe Barone, Revue *Le Muséon*, Louvain, 1882, n°3, pages 365-372.

Les deux dessins sont extraits d'une édition chinoise du *Loung-tou-koung-ngan*.

Plusieurs autres contes de cette collection ont été traduits par [Stanislas Julien](#), [Théodore Pavie](#) et [Carlo Puini](#).

龍圖公案

Édition en format texte par
Pierre Palpant

www.chineancienne.fr
mai 2015

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

TABLE DES MATIÈRES

L'épouse d'outre-tombe

Un mari sous une cloche

Le bâton du muet

Appendice bibliographique



L'ÉPOUSE D'OUTRE-TOMBE

@

p.005 Le hasard a mis entre mes mains un petit ouvrage chinois intitulé *Loung-tou-koung-ngan*, et, dans un moment de loisir, j'y ai lu une assez singulière histoire.

Un jour, je ne sais trop à quel propos, j'ai raconté cette petite histoire à quelques amis de la littérature orientale, parmi lesquels se trouvait M. Gay, dont les bibliophiles connaissent les curieuses éditions.

M. Gay m'a exprimé le désir d'avoir une traduction française de mon conte ; et, lorsqu'il en eut pris connaissance, il me demanda la permission de l'imprimer dans sa jolie collection elzévirienne.

L'offre était assurément très flatteuse, mais le peu d'importance et la brièveté du conte ne me paraissaient pas mériter un tel honneur. p.006 Il insista ; j'accédai à sa demande, d'abord pour lui être agréable, ensuite parce qu'il m'a semblé que ce conte, quelque court qu'il fût, esquissait un trait de mœurs essentiellement caractéristique et digne d'attention. Ce trait de mœurs, je l'ai signalé dans le titre de ma traduction : « L'Épouse d'outre-tombe ».

L'Épouse d'outre-tombe, je m'explique, cela veut dire une jeune fille qui devient l'épouse légitime d'un jeune homme, par suite d'un mariage contracté devant un magistrat entre une morte et un vivant. Il faut sans doute aller à Péking ou à Canton pour rencontrer de pareilles aventures ; mais, en réfléchissant bien, on y découvre peut-être un nouveau motif pour accorder aux Chinois un certain sentiment vrai de la morale, qui va s'affaiblissant, depuis longtemps, dans nos pays civilisés.

Mon intention n'est pas, à ce propos, de faire comparaître, sur les légers feuillets de cet in-18, les philosophes ou les moralistes de la Chine et de l'Europe, d'examiner leurs œuvres, de discuter et de peser leurs idées pour en déduire une conclusion à l'avantage des uns ou des autres. Je voudrais seulement qu'on fût d'accord avec moi pour admettre p.007 qu'il existe encore en Asie plus d'un bon usage à suivre, plus d'un sage précepte à méditer.

Les écrivains qui ont écrit sur la Chine, sont presque tous tombés dans le défaut qui consiste à se placer à un extrême (*nihil medium est*). Les uns ont

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

vu pâlir les sages de la Grèce à côté des philosophes du Céleste-Empire ; les autres n'ont aperçu en Chine que des potiches et des magots.

Pour ce qui est de la morale, il faut reconnaître que peu de nations ont autant écrit sur son compte que les Chinois ; peu de nations aussi, je l'avoue, ont répété sur ce chapitre autant de lieux communs et de fadaïses.

Depuis Confucius jusqu'aux pédants de la Chine moderne, des millions d'hommes, pendant des milliers d'années, ont répété sur tous les tons des apophtegmes ressassés sur l'humanité et la justice : l'humanité n'a pas toujours été pour cela fort respectée, la justice a souvent été mise sous les talons ; il est resté néanmoins, dans les instincts du peuple aux cheveux noirs, une certaine routine du devoir que les progrès de notre civilisation ne nous ont pas donné le droit de dédaigner.

p.008 L'amour surtout, cet énergique moteur des nobles actions, a grandi à la faible lueur de ces instincts populaires, et il a trouvé dans les cœurs honnêtes une base solide et durable, une base que la philosophie moderne de l'Europe a élargie, mais qui, dans les milieux où nous vivons, n'a pas cessé d'être mouvante.

En Chine, l'idéal n'est pas exclusivement le rêve des imaginations adolescentes : on ne lui oppose jamais le mot réalité. L'idéal des âmes pures, environné de gazes légères, ne s'élève pas jusqu'à l'empyrée pour se perdre dans l'azur du ciel. L'idéal de la jeunesse est sérieux, comme la pensée sur les toiles de nos grands peintres. L'ange des premiers désirs revêt bien, là-bas comme ici, une blanche tunique ; mais il n'a pas d'ailes, et il s'égaré rarement au-delà des horizons les plus prochains.

Inhumée parmi nous, la poésie, dans la jeune Chine, jouit encore de ses généreuses prérogatives : elle enracine le sentiment de la vertu dans les cœurs naissants et les prépare à recevoir la première impression de l'amour ; puis, lorsque la nature, partout exubérante, demande à se répandre en torrents p.009 de passion ; lorsque la fièvre ardente de la jeunesse domine toutes les facultés de l'organisme et les captive, elle apporte le parfum bienfaisant qui fait retrouver le bonheur à l'heure paisible du réveil.

Les romanciers du Céleste-Empire se sont plu à dépeindre la société chinoise sous ses faces les plus opposées. Les uns, cherchant leurs modèles dans les centres les plus infects de dépravation, ont obtenu parfois un immense succès de scandale, et leurs épopées de l'alcôve, condamnées par

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

des décrets souverains, n'en ont pas moins eu, dans les membres de la famille impériale elle-même, d'ardents et zélés propagateurs ¹. D'autres écrivains au contraire, moins portés à tout sacrifier aux bas instincts populaires, ont pensé que la mission du romancier était moins de peindre, dans sa désolante vérité, la nature prise en flagrant délit de faiblesse, que de représenter les hommes sinon tels qu'ils sont, du moins tels qu'ils devraient être.

p.010 La femme, ce puissant mobile de la civilisation, n'a pas été précisément envisagée de la même manière chez les Chinois et chez les nations de l'Europe chrétienne. En Chine, elle est à peu près exclusivement consacrée aux soins domestiques : à l'intérieur elle est tout, au dehors rien. Chez les familles aisées, elle demeure dans un véritable gynécée, où elle n'a pour toute société que ses parents et les servantes mises à son service. De loin en loin, il lui arrive d'être admise dans une petite fête de famille, mais encore doit-elle s'y maintenir dans une scrupuleuse réserve. Habitée dès sa plus tendre enfance à éviter le contact des hommes, elle laisse à son père et sa mère le soin de lui choisir un époux ; et, lorsque ceux-ci ont arrêté leur choix, elle sait qu'elle n'a rien de mieux à faire que de s'en trouver satisfaite. Convaincue de la supériorité de cet époux, quoiqu'il puisse être, elle se soumet d'autant plus aisément à toutes ses volontés que la vie n'est pour elle qu'une obéissance continuelle. Jeune fille, elle est soumise à ses parents ; épouse, à son mari ; veuve, à son fils aîné.

L'amour n'est souvent, chez la femme chinoise des classes aisées, qu'un amour de p.011 raison. Elle aime son époux, moins pour les charmes extérieurs de sa personne, que pour la supériorité de son esprit, pour ses talents, pour son érudition. Le titre de savant est pour un jeune homme la garantie d'un brillant mariage. Cet amour de raison fait aussi que la jalousie est moins fréquente en Chine que dans nos pays. Une épouse légitime, qui n'a point eu d'enfant à un certain âge, obéit avec calme à la coutume qui permet à son époux de faire venir une concubine sous le toit conjugal pour obtenir des héritiers. Quelquefois même c'est elle qui demande à son mari d'établir plusieurs lits dans la propre maison qu'elle habite. La loi, il faut le dire, conserve en tout temps et partout, à la première épouse, le caractère de femme légitime et lui donne le droit de commander aux concubines.

¹ Voyez la note sur le roman chinois, intitulé [Kin-ping-meï](#), ci-après (Appendice bibliographique), p. 40.

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

Ce titre d'*épouse légitime* est considéré comme éminemment honorable à la Chine, et rien ne semble de nature à y porter la moindre atteinte. La jeune fille l'achète au prix d'une soumission et d'un dévouement qui ne doit pas avoir de borne. Sa vie entière doit se passer à élever ses enfants, à les instruire, et avant tout à servir le père et ^{p.012} la mère de son époux ¹. Devenue veuve, elle peut se remarier, mais non sans attirer sur elle le mépris général.

Le conte, dont il est donné ci-après la traduction, montrera, par un court exemple, comment les Chinois entendent ce qu'ils appellent les devoirs de la *piété conjugale* et quel prix ils attachent au titre de légitime épouse. Ce petit conte appartient à un recueil populaire de Causes célèbres ², dans lequel on a réuni les jugements vrais ou supposés d'un personnage qu'on peut considérer avec justesse comme le Salomon de la Chine.

Voyons donc comment, dans sa sagesse, le fameux juge Pao-koung parviendra à unir par les liens les plus indissolubles du mariage un amant à son amante morte pour sa chasteté ; et comment, sans toucher au texte ^{p.013} sévère des anciens rites sur la morale, il s'y prendra pour assurer à la jeune fille défunte, et au jeune homme qui lui survit, la récompense due à l'honnêteté de leurs sentiments mutuels.

@

¹ On peut lire quelques pages touchantes et remplies de cœur dans lesquelles une femme chinoise, abandonnée de son époux, fait le tableau de sa triste condition et des devoirs de toute nature qui lui incombent ([Mémoires concernant les Chinois, t. IV](#), p. 186).

² Intitulé *Loung-tou-koung-ngan*.

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

@

p.015 Il y avait une fois, dans le district de Hiao-kan (département de Teh-ngan-fou), un bachelier de dix-huit ans, dont le nom de famille était Hiu et le prénom Hien-tchoung. La nature lui avait accordé des sourcils gracieux, des yeux brillants, un esprit vif et des manières distinguées.

En face de chez lui demeurait un boucher nommé Siao Fou-han, lequel avait une fille nommée Chouh-yu, âgée de dix-sept ans, et de la plus grande beauté. Elle passait tout son temps dans sa chambre à broder des fleurs.

Cette chambre donnait sur la route ; aussi voyait-elle constamment passer l'étudiant Hiu. Les yeux des deux jeunes gens se p.016 rencontrèrent, et bientôt il leur vint à tous deux des pensées d'amour.

Un jour qu'ils s'étaient longuement entretenus, l'étudiant Hiu séduisit, par ses paroles, la jeune fille, qui consentit à ses propositions. Aussi monta-t-il, cette nuit même, à l'aide d'une échelle, dans l'appartement de Chouh-yu, où il s'introduisit à la dérobée.

Ils se prirent alors mutuellement les mains, et entrèrent dans la chambre à coucher, où ils confondirent leurs sentiments et leurs pensées.

Quand le coq chanta, l'étudiant Hiu descendit de la chambre de la jeune fille et s'en retourna chez lui, après avoir promis de revenir la nuit suivante.

Chouh-yu lui dit alors :

— Pour pénétrer dans ma chambre, cette nuit, vous avez dû adosser une échelle contre ma fenêtre ; je craindrais, si vous usiez encore du même procédé, que l'on vînt à s'en apercevoir, ce qui perdrait ma réputation. J'ai donc préparé une sorte de poulie à laquelle j'enroulerai une pièce de toile blanche qui pendra dans la rue. La nuit prochaine, vous saisirez fortement

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

cette pièce de toile, p.017 et moi, en la tirant du haut, je vous ferai monter. N'est-ce pas là une bonne idée ?

L'étudiant Hiu lui exprima sa satisfaction ; et, grâce à ce stratagème, il put continuer ses allées et venues pendant la moitié d'une année. Les voisins avaient bien fini par s'apercevoir de ce manège, mais le père de la jeune fille l'ignorait complètement.

Il arriva qu'une certaine nuit le bachelier Hiu avait été invité à boire par des amis. Au moment où ils se séparèrent, l'heure étant très avancée, le jeune homme ne se rendit pas au rendez-vous ordinaire.

Un moine bouddhiste, nommé Ming-sieou, qui mendiait ce soir-là, vit la toile blanche pendant de la chambre de la demoiselle Chouh-yu jusqu'à terre. Pensant que ce devait être une pièce de toile qu'on faisait sécher et qu'on n'avait pas encore retirée, il songea à la dérober.

Il posa donc sa crécelle à terre, s'avança silencieusement jusqu'à la pièce de toile et la saisit. Mais, tout à coup, il s'aperçut que, du haut de la chambre, il y avait une personne qui tirait et le faisait monter.

Notre bonze comprit aussitôt l'affaire ; et, persuadé que ce ne pouvait être qu'une p.018 femme qui avait fait pendre cette toile pour introduire son amant, il se laissa enlever.

Arrivé dans la chambre, il reconnut qu'il y avait, en effet, une jeune fille. Il en ressentit une grande joie, et dit :

— Moi, petit moine, je suis assurément uni par le sort avec mademoiselle ; j'espère donc qu'elle voudra bien m'accorder la faveur de passer la nuit avec moi. Le champ de mon bonheur me semblera immense comme l'Océan ; et, ce bienfait sera pour moi comme le Ciel.

La demoiselle Chouh-yu, en l'invectivant, lui répondit :

— Mon union est la belle union des phénix ¹ ; comment consentirais-je à m'avilir avec vous, tête chauve ? Je vais

¹ Littéralement « de l'oiseau *foung* (phénix) et de l'oiseau *touan* » (autre espèce d'oiseau divin).

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

vous abandonner mon aiguille de tête, et vous allez vous dépêcher de descendre et de vous sauver.

Le bonze répondit :

— C'est vous qui, en me tirant, m'avez fait monter ; pour cette nuit, puisque je suis venu, je ne m'en irai pas.

p.019 Puis, il s'élança brusquement sur Chouh-yu, pour l'embrasser et la prier d'accéder à ses désirs.

La jeune fille, furieuse, cria alors, aussi haut qu'elle put :

— Au voleur ! au voleur !

Mais, par malheur, son père et sa mère étaient endormis, de sorte qu'ils n'entendirent point sa voix.

Le bonze, craignant toutefois que quelqu'un vînt à s'apercevoir de ce qui se passait, tira un couteau et tua la jeune fille. Puis, après s'être emparé de son aiguille de tête, de ses boucles d'oreilles et de son anneau, il descendit de la chambre et s'en alla.

Le lendemain, après le déjeuner, la mère de Chouh-yu, s'apercevant que sa fille n'était pas encore venue, s'en alla pour voir où elle était. Elle la trouva assassinée dans sa chambre, sans que rien indiquât quel avait pu être le coupable.

Les voisins, depuis longtemps scandalisés de ce qui se passait, dirent à Siao Fou-han que sa fille entretenait des relations continues avec l'étudiant Hiu Hien-tchoung depuis plus de six mois ; que, la nuit dernière, le jeune homme avait été boire chez p.020 des amis, et qu'il était évident que, dans l'ivresse, il avait tué sa maîtresse, sans savoir ce qu'il faisait.

Siao Fou-han, instruit de la sorte, en informa Pao-koung, juge éclairé comme les génies, et lui présenta l'acte d'accusation suivant :

« Je présente une accusation pour crime de viol et d'assassinat. Disciple du mal, Hiu Hien-tchoung, jeune homme au cœur pervers et séducteur pernicieux, semblable à une caille

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

amoureuse, est accouru et frappé de la beauté de ma fille Chouh-yu, par cent stratagèmes, il a tenté de la déshonorer.

La nuit dernière, emporté par les vapeurs du vin, il a attaché un couteau à sa ceinture et est entré clandestinement dans la chambre à coucher de Chouh-yu.

Il l'a embrassée et a voulu la violer ; mais ma fille, qui est chaste, n'a pas voulu céder à ses désirs.

Voyant alors qu'il ne pouvait aboutir à ses fins, il a tiré son couteau et l'a tuée.

Il a pris ensuite son aiguille de tête et ses boucles d'oreilles, et s'est sauvé. p.021

Les voisins peuvent attester, devant votre tribunal, la vérité de ce que j'avance.

Les pêchers et les abricotiers ont été foulés aux pieds et se sont changés en ronces et en châtaignes. La roue du char d'or a pénétré dans l'étang de boue. Le dragon et le serpent ont aussitôt pris la fuite et sont devenus baleine et crocodile. Les lois sont devenues semblables au duvet de l'oie, qui tourbillonne au gré du vent.

Prosterné au pied de votre tribunal, je viens demander justice.

Or, en ce temps-là, Pao-koung était un magistrat qui s'était élevé au plus haut degré de la droiture, et avait acquis une perspicacité au delà de toute expression.

Ayant donc reçu la plainte de Siao Fou-han, il fit de suite assigner le principal accusé et les témoins.

Une fois que tout le monde fut arrivé, Pao-koung interrogea d'abord les voisins Siao-meï et Ou-fan.

Ils répondirent unanimement que la demoiselle Siao Chouh-yu couchait dans un pavillon qui donnait sur la route, et que, p.022 depuis

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

plus de six mois, elle n'avait cessé d'avoir des intrigues avec l'étudiant Hiu Hien-tchoung, et de tromper son père et sa mère, qui n'en savaient rien. Le fait des relations illicites était ainsi avéré, mais non point l'accusation de viol.

Quant à ce qui touche l'assassinat, comme l'événement s'est passé durant l'obscurité de la nuit, il n'est personne qui puisse jeter la lumière sur ce crime. L'étudiant Hiu Hien-tchoung dit à son tour :

— Pour ce qui est des relations intimes que nous avons entretenues, non seulement je ne les cacherai pas, mais je les avouerai sincèrement. Si c'est là ce dont on m'accuse, je n'ai aucune objection à présenter. Mais pour ce qui est du meurtre, je déclare que je ne suis pas le coupable.

Le boucher Siao Fou-han répliqua :

— Il avoue les fautes légères, et nie les graves. C'est cependant un fait évident : dans la chambre de ma fille, lui seul a pénétré. Si ce n'est pas lui qui l'a tuée, qui ça peut-il être ? Admettez que ce ne soit pas pour la violer qu'il l'ait tuée, toujours est-il qu'il lui a enlevé la vie. Comment ma fille qui p.023 s'observait aurait-elle pu concevoir de l'amour pour un jeune homme aussi léger et aussi insensé ? Si Votre Excellence ne veut pas le soumettre à la question, espère-t-elle qu'il se décidera jamais à avouer la vérité ?

Le juge Pao-koung, voyant la figure noble et le naturel agréable de l'étudiant Hiu, pensa en lui-même que ce jeune homme n'avait rien qui ressemblât à la race des scélérats. Il lui adressa donc cette question :

— Pendant que vous aviez des relations avec la demoiselle Chouh-yu, n'y avait-il personne dans le bas, sur la route ?

L'étudiant Hiu répondit :

— Dans les premiers temps de nos relations, il n'y avait personne ; mais, ce mois-ci, il y vint un bonze, et, la nuit

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

passée, ce bonze mendiait de ce côté-là, en faisant crier sa crécelle.

Pao-koung réfléchit un moment, puis, entrant dans une grande colère, il s'écria :

— C'est vous qui l'avez tuée, vous devez mourir. Acceptez-vous la sentence de bon gré, oui ou non ?

Hin Hien-tchoung, terrifié, répondit :

— De bon gré !

Alors le juge fit signe aux gendarmes de ^{p.024} donner vingt coups à l'étudiant Hiu, et ensuite de l'enfermer jusqu'à la fin de l'instruction. Puis il manda secrètement deux agents de police, nommés Wang-tchoung et Li-i, et leur dit :

— Où reste habituellement le bonze qui demandait hier l'aumône ?

Wang-tchoung répondit :

— Il se tient ordinairement près du pont où l'on contemple la lune, et se repose devant la statue de la déesse Kouan-in.

Pao-koung leur fit alors cette recommandation :

— Rendez-vous tous deux secrètement dans cet endroit, et, si vous m'apportez des éclaircissements, je vous récompenserai.

Or il advint que, cette nuit même, le bonze Ming-sieou alla de nouveau mendier en faisant crier sa crécelle. Quand l'heure de la troisième veille fut arrivée, il s'en retourna au pont pour s'endormir.

Tout à coup il entendit sous le pont la voix de trois démons. Le premier disait :

— Montez !

Le second disait :

— Descendez !

Le troisième sanglotait d'une manière effrayante.

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

Le bonze s'assit en ce moment, pour p.025 invoquer la protection d'Amida Bouddha.

Alors un des démons, qui avait l'apparence d'une femme, se mit à répandre de nouveaux gémissements, en disant :

— Ming-sieou ! Ming-sieou ! tu es venu pour me séduire ; j'ai résisté, le nombre des années que j'avais à passer sur la terre n'était pas accompli, tu m'as tuée sans motif ;

Tu as ensuite volé mon aiguille de tête et mes boucles d'oreilles ;

Je t'ai dénoncé au roi des Enfers : il a ordonné à deux diables de m'accompagner et de venir prendre ta vie ;

Plutôt que d'invoquer Amida Bouddha, pour rendre la paix à ton âme, va chercher mes bijoux, renvoie-les-moi par un des deux diables, et je me désisterai de ma plainte. Si tu ne t'empresses d'agir de la sorte, je te dénoncerai une seconde fois à la cour céleste, qui ne manquera pas de te retirer la vie ; et alors tous les bouddhas du monde ne parviendront pas à te sauver.

Le bonze Ming-sieou prit son chapelet, joignit les mains, et dit :

— Ma passion, à moi, vil bonze, était p.026 ardente comme le feu ; j'ai voulu me satisfaire sur toi, tu n'as pas consenti ; dans la crainte que quelqu'un vînt à se saisir de moi, dans un instant d'égarement, je t'ai tuée. J'ai toujours ton aiguille de tête, tes boucles d'oreilles, ton anneau et tes perles ; demain je les prendrai et j'achèterai des papiers votifs ¹ ; puis, je ferai des prières pour te faire passer à l'autre rive ². Je t'en conjure, ne fais pas de rapport contre moi à la cour céleste.

¹ Les Chinois bouddhistes brûlent par dévotion, dans les pagodes, des papiers dorés sur lesquels sont imprimées des prières.

² C'est-à-dire : la faire entrer dans le *nirvâna*, fin suprême des bouddhistes.

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

L'ombre de la jeune fille pleura de nouveau, puis les deux diables recommencèrent à crier et redoublèrent leurs gémissements.

Le bonze se remit en prières en promettant, pour le lendemain, de faire passer la jeune fille sur l'autre rive.

Tout à coup les deux gendarmes se montrèrent avec des chaînes pour attacher le bonze Ming-sieou, qui pensa avec effroi que c'étaient les diables.

Le gendarme Wang-tchoung dit alors : p.027

— Son Excellence le juge Pao nous a ordonné de nous saisir de toi ; nous ne sommes pas des diables.

Terrifié, le bonze demeura immobile comme un bloc de terre, et c'est tout au plus s'il put demander grâce au nom de Bouddha.

Le gendarme Wang-tchoung lui dit :

— Tu es un homme rusé ; mais Bouddha ne protège pas les hommes coupables de viol.

Puis il le chargea de chaînes et l'emmena, tandis que le second gendarme Li-i ramassait le sac du bonze, sa natte et autres objets.

Or donc, de grand matin, le juge Pao manda les deux gendarmes et la courtisane qui avait été louée pour jouer le rôle de fantôme sous le pont et y avait fait entendre ses plaintes ; puis il leur ordonna de raconter les faits.

Le jour suivant, ayant enchaîné Ming-sieou, il le fit venir en sa présence pour le confronter avec la courtisane. De point en point, elle raconta qu'étant au bas du pont elle avait joué le rôle du fantôme de la demoiselle Chouh-yu, et qu'elle avait fait avouer au bonze Ming-sieou qu'il avait voulu la p.028 violer, et que, n'y ayant pas consenti, il avait fini par la tuer. Telles étaient les circonstances de l'événement.

Le juge Pao ordonna alors qu'on prît de l'argent, pour en récompenser la courtisane, ainsi que les deux gendarmes.

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

Puis on fouilla dans la casaque trouée du bonze Ming-sieou, d'où l'on retira une aiguille de tête, des boucles d'oreilles et un anneau, que Siao Fou-han, père de la demoiselle Chouh-yu, reconnut pour avoir appartenu à sa fille.

Le bonze Ming-sieou n'essaya pas de nier les faits, et il avoua qu'il méritait la peine de mort.

Pao-koung, s'adressant alors à Hiu Hien-tchoung, lui dit :

— Il est maintenant évident que c'est ce scélérat tondu qui a assassiné la demoiselle Chouh-yu : il doit perdre la vie.

Quant à vous qui êtes bachelier, pour avoir entretenu des relations avec une jeune fille vierge, vous méritez d'être dépouillé de votre habit de lettré. Il reste encore une chose à régler. Vous n'avez pas épousé la demoiselle Chouh-yu, qui est morte sans être mariée. Bien que vous ayez eu tous ^{p.029} deux un commerce clandestin, vous n'en avez pas moins été en quelque sorte comme mari et femme. Ensuite, cette jeune fille n'avait fait pendre la pièce de toile que pour vous, et c'est contrairement à sa volonté qu'elle a introduit ce bonze chez elle. Puisqu'elle est morte pour conserver sa chasteté et est demeurée sans tache, avez-vous à rougir de la prendre pour épouse ? Si vous avez le désir de vous remarier, il faut que vous quittiez votre robe de lettré ; si, au contraire, vous voulez conserver votre grade, faites alors de la demoiselle Chouh-yu votre femme légitime ; rendez-lui les derniers devoirs, et offrez un sacrifice en son honneur ; mais, s'il en est ainsi, rappelez-vous que vous n'aurez pas le droit de prendre aucune autre femme légitime. Parlez, de ces deux voies, laquelle voulez-vous suivre ?

Hien-tchoung répondit :

— Je reconnais les sentiments purs et la chaste vertu de Chouh-yu. Moi seul, je l'ai entraînée, et voilà la cause de nos relations clandestines. De mon côté, je n'ai jamais eu d'autre

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

commerce. Dès l'origine de nos rapports, elle m'a demandé la promesse de l'épouser ; je me ^{p.030} suis engagé à le faire, dès que j'aurais obtenu le grade de licencié. Ma ferme volonté était d'accomplir notre union. Le sort a voulu que, contrairement à mon attente, il se soit rencontré ce bonze exécrable. Il est évident pour moi que Chouh-yu est morte pour la chasteté. Comment pourrais-je souffrir l'idée d'un nouveau mariage ? Aujourd'hui, je veux prendre soin de ses obsèques et la faire reconnaître publiquement pour ma femme légitime, afin de ne pas manquer à la mémoire de celle qui est morte pour la chasteté. Je le répète, je ne saurais songer à un nouveau mariage. Quant à ces vêtements de lettré, dans ma conscience, je n'ose rien décider à cet égard ; il dépendra de la décision de Votre Excellence que je les conserve ou non ; mais, dans tous les cas, je ne serai pas un ingrat.

Le juge Pao-koung dit avec joie :

— Ton cœur est conforme à la raison céleste ; je veux donc conserver ton grade.

Il adressa alors au préfet des études une lettre officielle, ainsi conçue :

« Considérant que le bachelier Hiu Hien-tchoung est jeune et non marié ; qu'il s'est ^{p.031} approché de la demoiselle Siao Chouh-yu, jeune fille également non mariée ; que les deux jeunes gens, se convenant mutuellement, se sont unis, pendant une nuit paisible, à l'heure du berger, au clair de la lune ; qu'avec un seul cœur ils ont contracté un lien, et que, durant une demi-année, ils ont vécu ensemble clandestinement ; que, pendant ce temps, ils avaient noué les liens de leur félicité pour cent années ; qu'un matin a suffi pour tout changer, un bonze cruel et pervers, nommé Ming-sieou au cœur de singe et aux désirs de cheval, étant monté dans la chambre de la jeune fille, pour usurper le bonheur conjugal ; bonheur de chien !

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

convoitise de loup ! que ce bonze, sur le fumier, était sur le point de souiller le sceptre blanc (la pureté conjugale) ; qu'ayant conçu un tel projet, et n'ayant pu l'accomplir, il a tiré de sa manche un couteau d'acier et en a tué la jeune fille ; que, renfermant dans son âme son ressentiment, il l'a dépouillée de son aiguille de tête et de son anneau ; qu'ainsi mise à mort, la malheureuse Chouh-yu a été privée des parfums funèbres et des sacrifices ; p.032

Considérant que, d'autre part, l'étudiant Hien-tchoung est décidé à rester fidèle à son épouse défunte, et qu'il ne veut plus se remarier.

Nous avons ordonné que le bonze Ming-sieou paye de la vie l'outrage qu'il a fait subir à une femme chaste ; que l'étudiant Hien-tchoung conserve son grade, comme récompense de sa résolution, digne d'un époux juste, et qu'il craigne d'usurper les droits auxquels il a renoncé.

Le préfet des études se conforma à ces instructions. Quelque temps après, Hiu Hien-tchoung obtint le grade de licencié. Le jeune étudiant vint alors remercier le juge Pao-koung, et lui dit :

— Sans Votre Excellence, je serais devenu un spectre de prison. Combien vous suis-je reconnaissant de la condition que vous m'avez accordée !

Pao-koung lui demanda :

— Eh bien, songez-vous maintenant à vous remarier ?

Hien-tchoung répondit : p.033

— Dussé-je endurer la mort, je ne le ferais pas.

Pao-koung lui dit :

— Vous savez cependant que, des trois principales calamités qui existent, la plus grande est de n'avoir pas de descendants.

Le jeune étudiant dit à son tour :

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

— Je satisfais à la justice ; je ne puis pas accomplir, en même temps, les devoirs de la famille.

Pao-koung repartit :

— Mon sage ami, si vous vous faites aujourd'hui une réputation, votre épouse Chouh-yu, qui est une des Bienheureuses dans le Ciel, en éprouvera une joie sans bornes. Agissez comme si elle était encore en vie, et prenez maintenant une femme secondaire, tout en réservant le titre de femme légitime à votre épouse défunte. Quelle objection peut-il y avoir à cela ?

Hien-tchoung ayant refusé obstinément de consentir à cette proposition, Pao ordonna à un des condisciples du jeune étudiant de remplir pour lui l'office d'entremetteur, et de le forcer de prendre mademoiselle Ko pour femme de second rang.

Hui Hien-tchoung, après avoir suivi les ^{p.034} rites concernant l'établissement des femmes secondaires, consentit au mariage. Alors son condisciple dressa l'acte, mais en ayant soin de stipuler que mademoiselle Ko n'était pas considérée dans cette alliance comme l'égale de feu Siao Chouh-yu.

Ainsi se sont manifestées la chasteté d'une femme et la justice d'un époux, qui, tous deux, avaient marché dans la droite voie. Pao-koung a eu le mérite de laver l'injure faite à la jeune fille. Aussi les motifs de son arrêt sont-ils élevés comme les montagnes et profonds comme l'Océan.



UN MARI SOUS UNE CLOCHE ¹

@

p.162 Il y avait une fois, dans la ville de Tchín-fan-fou, circonscription de Koueï-tcheou, un bachelier nommé Ting Jih-tchoung. Il était constamment dans le monastère du Bonheur Paisible occupé à lire des livres, et se trouvait ainsi, matin et soir, en relation avec le bonze Sing-hoeï.

Un jour le bonze Sing-hoeï se rendit dans la maison de Jih-tchoung pour lui faire une visite, mais celui-ci était justement sorti. La femme de ce dernier, la dame Teng-chi, qui entendait dire sans cesse à son mari qu'il était au monastère occupé à lire des livres et que le bonze Sing-hoeï l'invitait souvent à boire, eut l'idée de sortir (de son appartement intérieur) pour le voir, et elle le retint à souper.

Le bonze Sing-hoeï, frappé de l'extérieur gracieux et de la p.163 conversation agréable de la dame Teng-chi, ne put retenir au fond de son cœur sa joie et ses désirs.

Quelque temps après, Jih-tchoung alla de nouveau au monastère pour lire des livres, et au bout d'un mois environ il n'était pas encore de retour chez lui.

Le bonze Sing-hoeï conçut alors un stratagème. Il prit de l'argent, et engagea à son service deux moines tao-sse ; puis, les ayant déguisés secrètement en porteurs de chaise, il les envoya dans l'après-midi chez la dame Teng-chi à laquelle ils dirent :

— Votre mari, se trouvant dans le monastère à lire des livres, s'est trop fatigué l'esprit par le travail, et tout à coup il a été pris d'une attaque d'apoplexie et est mort. Heureusement le

¹ Ce conte est extrait de la collection des Causes célèbres de la Chine, intitulée *Loung-tou-koung-ngan*, ouvrage romanesque d'où provient également le conte que j'ai traduit et publié en 1864 sous le titre de *l'Épouse d'Outre-Tombe* (in-16 elzév.). Je me propose d'offrir successivement aux lecteurs de cette revue les autres historiettes du même recueil, si elles leur paraissent de nature à les intéresser. [c.a. : sauf erreur, L. de Rosny n'a pas fait paraître de nouvelle traduction d'historiette...]

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

bonze Sing-hoeï lui a porté secours et l'a ressuscité ; puis il l'a fait mettre au lit dans un état moribond. On ne peut garantir encore s'il mourra ou s'il vivra. C'est pourquoi on nous a ordonné à nous deux de venir prendre Madame, en nous disant qu'il avait besoin de s'entretenir avec elle.

La dame Teng-chi dit :

— Pourquoi n'a-t-on pas pris une chaise de malade et ne l'a-t-on pas ramené chez lui ?

Les deux porteurs répondirent :

— Le supérieur du monastère voulait en effet le faire reconduire chez lui de la sorte ; mais pour arriver jusqu'ici on compte une distance de dix li, et il a craint que sur la route sa maladie ne vînt à s'aggraver, car s'il était atteint d'un nouvel accès d'apoplexie, il serait bien difficile de le sauver. Mais Madame peut elle-même venir le voir. Sa pensée a été qu'une fois arrivée là-bas, vous pourriez décider ensemble s'il convient de le ramener chez lui ou d'appeler au monastère un médecin pour le soigner. Il est hors de doute que lorsqu'il aura un parent à ses côtés, il guérira aisément.

p.164 La dame Teng-chi, après avoir entendu ces paroles, monta aussitôt dans la chaise à porteurs et partit. Elle arriva à la nuit dans le monastère et entra directement dans la chambre du bonze qui se trouvait auprès du lac ¹. Là une collation avait été préparée à l'avance par Sing-hoeï qui désirait boire en compagnie de la dame Teng.

Aussitôt que celle-ci fut arrivée dans cet endroit, elle fit cette question :

— Dans quelle chambre se trouve mon mandarin (mon époux) ? Permettez-moi que j'aie le voir.

Le bonze Sing-hoeï sortit alors et lui dit :

¹ A l'entrée des monastères chinois il y a ordinairement un petit lac devant une sorte de salle de réception ou d'attente.

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

— Votre mari est allé se promener et se divertir au nouveau monastère, en dehors de la ville, avec des amis qui sont venus l'inviter. Un homme est venu justement me donner des nouvelles de sa maladie, et, moi petit bonze, j'ai été le voir. Par bonheur, il est complètement rétabli. Pour aller d'ici au nouveau monastère, on compte cinq li, et déjà le ciel est sombre. Vous pouvez passer la nuit ici, et demain matin vous partirez ; ou bien, si voulez y aller de suite, vous aurez à attendre que les porteurs de chaise aient fini de manger. Madame de son côté acceptera une petite collation, et ensuite nous prendrons une torche et nous partirons.

La dame Teng-chi conçut aussitôt des soupçons. Mais aussi bien pour avancer que pour reculer, il n'y avait pas de chemin. Elle prit seulement quelques tasses de vin, et de nouveau elle demanda les porteurs de chaise pour partir.

Le bonze Sing-hoeï lui dit alors :

— Ces porteurs ne marchent pas pendant l'obscurité de la nuit, de sorte qu'ils sont partis l'un et l'autre. Que Madame p.165 veuille donc prendre encore quelques tasses et ne se presse point.

Puis il ordonna à un serviteur de lui offrir du vin et de l'exhorter à boire. Quand elle fut légèrement enivrée, Sing-hoeï alluma une lumière et entra dans la chambre de la méditation pour se coucher.

La dame Teng-chi, voyant un couvre-pied en brocard, un matelas brodé, des rideaux de soie, un traversin à fleurs, et toutes sortes de choses belles et élégantes, prit une lanterne, visita les quatre cloisons, et, comme la chambre lui parut parfaitement close, elle garda sa lanterne allumée, et se coucha sans se déshabiller. Toutefois elle conçut des soupçons, de sorte qu'elle ne put dormir.

Quant la cloche eut sonné l'heure, Sing-hoeï entra furtivement, s'approcha du lit et l'embrassa.

La dame Teng se mit alors à crier au voleur.

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

Le bonze Sing-hoeï lui dit :

— Quand bien même tu crierais jusqu'au jour, il n'y aurait personne pour venir arrêter le voleur. Combien n'ai-je pas dû employer de stratagèmes à cause de toi ! Enfin je suis parvenu aujourd'hui à te faire venir ici : c'est une décision prise par le Destin dans une vie antérieure ; il ne dépend pas de toi de ne pas accéder à mes désirs.

La dame Teng-chi se leva et dit :

— Bonze sauvage ! comment n'avez-vous pas de honte ? Je consens à mourir, mais je ne souffrirai pas le déshonneur.

Le bonze Sing-hoeï lui répondit :

— Madame, veuillez accéder seulement une nuit à mes désirs, et demain je vous reconduirai à votre mari. Si vous ne voulez pas avoir pitié de moi, petit bonze, je vous tuerai très certainement et j'enterrerai votre cadavre dans les latrines, de sorte que vous ne renaîtrez point de l'éternité.

La dame Teng-chi se mit à pleurer et à prononcer des ^{p.166} malédictiones jusqu'au milieu de la nuit. Alors le bonze Sing-hoeï la dépouilla par la force de ses vêtements, lui garrotta les mains et les pieds, et se livra à la débauche.

Le lendemain matin, il se leva et, s'adressant à la dame Teng-chi, il lui dit :

— Grâce à mon stratagème, je suis parvenu à te séduire ; dès le moment où les choses en sont arrivées là, on peut te raser les cheveux et faire de toi une religieuse que je cacherais dans le monastère ; sans que tu aies à t'en préoccuper, les vêtements et la nourriture ne te manqueront pas. Déjà tu m'appartiens. Si maintenant tu veux te conduire comme hier, je te donnerai à choisir entre la corde, le rasoir ou le poison, afin que tu puisses mourir à ton goût.

Teng-chi fit alors cette réflexion :

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

— Désormais mon corps est souillé : si je meurs, je ne verrai plus mon mari de l'éternité, et il sera bien difficile de laver mon affront. Mieux vaut souffrir et subir ses souillures. S'il m'est donné de revoir mon mari, je lui raconterai son forfait, et ensuite je mourrai.

Elle consentit alors à être rasée.

Un mois environ s'était déjà écoulé, lorsque Ting Jih-tchoung vint au monastère faire une visite au bonze Sing-hoeï.

La dame Teng qui reconnut que c'était la voix de son mari, s'élança au-devant de lui. Le bonze Sing-hoeï prit la fuite.

Alors Jih-tchoung et la dame Teng-chi se firent des salutations.

Puis Teng-chi lui dit en pleurant :

— Mon mandarin (mon mari) ne m'a donc pas reconnue ? j'ai été entraînée un soir ici par le bonze Sing-hoeï. Jour et nuit, j'espérais que tu viendrais me délivrer.

Jih-tchoung, entrant dans une colère d'enragé ¹, se saisit p.167 du bonze et le frappa. Les autres bonzes appelés à son secours accoururent, enchaînèrent Jih-tchoung, et Sing-hoeï prit un sabre pour le tuer.

La dame Teng-chi saisit brusquement le sabre et dit :

— Tuez-moi d'abord, vous tuerez ensuite mon mari.

Le bonze Sing-hoeï cacha alors son sabre et entraîna par la force la dame Teng-chi dans sa chambre. Puis il sortit de nouveau avec l'intention de tuer Jih-tchoung.

Jih-tchoung lui dit :

— Tu as séduit la femme, et tu assassines en outre le mari ! En présence même de la justice de l'autre monde, je ne pourrais te pardonner. Puisque tu veux me tuer, accorde-moi encore une entrevue avec ma femme, et fais-nous mourir ensemble.

¹ Le texte porte *kuen-nou*, litt. « une colère de chien », mais il faut probablement lire *ta-nou* « une grande colère ».

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

Le bonze Sing-hoeï répondit :

— Toi mort, il n'y a plus rien que puisse désirer Teng-chi ; elle sera donc ma femme pendant toute ma vie. Comment consentirais-je à ce qu'elle meure avec toi ?

— S'il en est ainsi, dit Jih-tchoung, permets-moi de mourir d'une mort qui laisse mon corps dans son entier.

Le bonze Sing-hoeï répondit :

— J'obtiendrai de la sorte quelques mérites pour l'autre vie. Derrière le monastère, il y a une grande cloche ; je te mettrai dessous et tu pourras mourir ainsi.

Il le mit en effet sous la cloche, et s'en alla.

À partir de ce moment la dame Teng-chi pleura jour et nuit et pria la déesse Kouan-in Pou-sa afin que quelqu'un vînt délivrer son mari.

Trois jours s'étaient écoulés, lorsque, par hasard, le grand juge Pao-koung vint pour inspecter cette localité. Pendant la nuit, il vit en songe la déesse Kouan-in, qui le conduisait dans le couvent de la pagode du Bonheur Paisible voir un Dragon noir qui recelait quelque chose. Tout d'abord, il n'y prêta pas d'attention. Mais, comme ce même songe se renouvela pendant trois nuits consécutives, il commença à lui venir des soupçons dans l'esprit.

Il ordonna donc que sa chaise à porteurs fût conduite dans le monastère du Bonheur Paisible, afin de voir par lui-même ce qui s'y passait.

Quand il fut arrivé dans le couvent, il s'assit et vit qu'il y avait là sur les derrières une grande cloche. Il donna l'ordre à ses serviteurs de la soulever, pour savoir ce qu'il y avait dessous. Il vit alors qu'elle recouvrait un homme mourant de faim, mais qui n'avait cependant pas encore rendu le dernier souffle de vie.

Pao-koung comprit que cet homme avait été emprisonné là par quelqu'un. Aussitôt il ordonna qu'on prît du bouillon et qu'on lui en fit avaler à petites gorgées. Grâce à cette nourriture, il revint bientôt à la vie.

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

Ting Jih-tchoung dit alors :

— Le bonze Sing-hoeï a abusé de ma femme, et, après lui avoir rasé les cheveux, il en a fait une bonzesse. Il s'est ensuite emparé de moi et m'a placé sous cette cloche.

Pao-koung donna l'ordre d'arrêter le bonze Sing-hoeï. Son arrestation eut lieu aussitôt ; mais on chercha vainement de tous côtés, sans pouvoir arriver à découvrir sa femme.

Le grand juge prescrivit de recommencer les recherches avec soin. Or, dans une construction de derrière, se trouvaient des planches de bois couchées par terre. Les gendarmes soulevèrent ces planches, et trouvèrent une échelle conduisant sous le sol. Ils descendirent par cette échelle et arrivèrent dans la cave ; puis, ils allumèrent une lanterne pour y voir clair. Un jeune bonze se trouvait assis dans cet endroit. Ils lui crièrent de monter voir le grand juge Pao-koung.

Or ce jeune bonze n'était autre que la dame Teng. Voyant alors son mari qui avait été mis en liberté, et Sing-hoeï qu'on avait déjà chargé de chaînes, la dame Teng exposa, depuis le commencement, une à une, toutes les ruses dont on avait fait usage pour l'enlever ; elle raconta son arrivée à la pagode, les particularités du viol, les motifs pour lesquels on lui avait rasé les cheveux ; comment, en entendant la voix de son mari, elle avait eu connaissance du sort qu'on lui avait réservé, et enfin les larmes qu'en priant elle n'avait cessé de répandre jour et nuit.

Le bonze Sing-hoeï ne put rien opposer à cette dénonciation. Il se borna à se prosterner, en disant :

— J'accepte volontairement la peine de mort, mais je désire que vous me fassiez grâce de la bastonnade.

Aussitôt le grand juge Pao-koung rendit la sentence suivante :

« Comme il est établi judiciairement que le bonze libertin Sing-hoeï a accumulé des forfaits ; que, s'étant lié d'amitié avec le bachelier Ting Jih-tchoung, il a cherché à l'égarer par les plaisirs de la table ; que, sachant que la femme de celui-ci

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

était belle et gracieuse, il a employé toutes sortes de stratagèmes pour la faire venir dans le monastère, sous prétexte de voir son mari, et qu'il a usé de la force pour la déshonorer ; qu'il l'a contrainte à entrer en religion, à se raser les cheveux, et à se mêler aux bonzes du couvent ; que celle-ci, plongée dans l'affliction, attendait en silence une occasion de se venger ; que, par hasard, Jih-tchoung est venu à la pagode, et qu'elle a reconnu sa voix ; qu'ils se sont rencontrés, et qu'elle raconta alors à son mari, en termes douloureux et en pleurant, ce qui lui était arrivé ; qu'alors tous les bonzes vinrent s'emparer d'eux et voulurent poignarder Jih-tchoung ; qu'il supplia qu'on ne le mît point en pièces, et obtint qu'on l'emprisonnât sous une grande cloche ; considérant que, préoccupé d'un dragon noir qui recelait quelque chose, j'ai vu le même rêve se renouveler trois fois de suite, et ai été de la sorte amené dans le couvent, où j'ai fait lever la cloche ; qu'après avoir souffert cinq jours de la faim, Ting Jih-tchoung, échappé au danger, a eu la vie sauve ; qu'ensuite, par bonheur, sa femme Teng-chi a été retrouvée, et que, passant ainsi de mort à vie, les époux ont pu renouer leurs liens ;

Le bonze Sing-hoeï pour avoir abusé d'une femme mariée et attenté à la vie de son mari, aura la tête attachée à un poteau ; tous les autres bonzes, complices de ce crime, qui a porté préjudice à une existence tout entière, seront exilés, pour le service militaire, dans des régions lointaines.

La sentence une fois rendue, on se saisit du bonze Sing-hoeï, et on lui trancha la tête, qu'on exposa ensuite aux yeux du peuple ; tous les bonzes, ses complices partirent pour l'exil.

Pao-koung, adressant ensuite des reproches à la dame Teng, lui dit :

— Vous, qui avez été déshonorée, vous devez également mourir ; de la sorte, votre corps sera purifié et votre nom

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

glorifié. En outre, vous n'aurez plus la responsabilité des tortures éprouvées par votre époux. Si je n'avais pas reçu en songe les avertissements de la déesse Kouan-in et été délivrer votre mari caché sous la cloche, ne serait-ce pas à cause de vous qu'il serait mort d'inanition ?

La dame Teng répondit :

— Si je ne suis pas morte plus tôt, c'est qu'il ne m'a pas été donné plus tôt de voir mon mari et de le venger des infamies de ce bonze. J'avais conçu le dessein de voir mon époux, et de mourir ensuite. Maintenant mon époux est sauvé et le bonze a été condamné. Du moment où mon corps a été souillé, je ne puis plus être sa femme. Il ne reste donc plus qu'à décider ma mort.

Et aussitôt elle se fracassa la tête contre un pilier, et son sang inonda le sol.

Pao-koung ordonna alors de la soutenir, car le sang, en s'échappant, la faisait tomber de vertige. Puis, à l'aide d'un médicament, il la sauva de la mort et la rendit à la vie. Il appela ensuite Ting Jih-tchoung, et lui dit :

— D'après les paroles de votre femme Teng, si elle a cédé à ce bonze, c'est qu'elle n'était point à même de lui résister ; si elle n'est pas déjà morte, c'est qu'elle a voulu vous venger. Aujourd'hui elle s'est exposée volontairement à la mort, en se frappant la tête contre une colonne, preuve éclatante de la sincérité de ses intentions. Emmenez-la donc avec vous.

Ting Jih-tchoung dit :

— Naguère je me plaignais de ce que ma femme ne fût point morte, et je ne croyais pas à la réalité des désirs de vengeance qu'elle alléguait. Je viens de voir qu'elle se précipitait spontanément à la mort, et qu'elle n'était point une personne qui vole la vie sans vergogne. Vous lui avez fait une seconde naissance. C'est donc une éternelle rupture entre le présent et le passé. Heureusement elle n'est pas morte. Je la

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

prendrai avec moi, comme auparavant ; je l'aurai épousé une seconde fois.

Jih-tchoung et sa femme se prosternèrent devant le juge en le remerciant ; puis ils s'en allèrent. Ils firent sculpter en bois la statue de Pao-koung, qu'ils ne négligèrent point de vénérer matin et soir.

Par la suite, Jih-tchoung obtint des succès dans les examens publics et arriva, dans la magistrature, au grade de sous-préfet.



IA-Z PAM

Le bâton du muet ¹

@

p.365 La nouvelle dont nous donnons la traduction se trouve dans le deuxième volume du *Lum t'u kom an* (Sentences du tribunal du juge Pau). Nous avons eu entre les mains une seconde édition de cet ouvrage en 4 volumes, faite à Pékin dans la 15^e année du règne de Kia-K'im (1796) par l'éditeur Kim-Kua. Je ne connais jusqu'ici aucune version du *Lum t'u kom an*.

Parmi les différents genres littéraires, les Chinois aiment spécialement la nouvelle et le roman ; ils les écrivent le plus souvent en vers ; le style en est très varié. Tout le monde, hommes de lettres comme gens du peuple, en apprend par cœur un assez grand nombre. Tous ceux qui ont voyagé en Chine se rappellent avec plaisir les nouvelles si variées, les récits si pleins de grâce qu'ils ont entendus dans les hôtels et autres lieux publics.

L'encyclopédie chinoise *Yu lin*, composée de nouvelles de ce genre, forme un recueil précieux dont le savant et regretté M. Julien, a tiré la matière de son ouvrage *Les Avadanas*, publié en 3 volumes en 1859. Il existe un autre recueil qui n'a pas moins de valeur : c'est le *Kin Ku K'i Kuan*, c'est-à-dire *Recueil d'histoires merveilleuses et de nouvelles anciennes et modernes*. Un grand nombre des nouvelles de cette collection ont été reproduites et traduites par Perny dans sa *Grammaire chinoise*, par Rémusat dans ses *Contes chinois*, par Thoms dans son *Wam Kiau*, par Julien et d'autres encore.

M. Davis publia en 1822 à Londres : *Chinese novels translated from the originals to which are added proverbs and moral maxims, etc.* Ce volume contient un très grand nombre de petites nouvelles et de farces.

p.366 C'est à cette passion des Chinois pour les nouvelles et les historiettes qu'est due la traduction faite à Canton en 1840 par un lettré indigène des fables d'Ésope. Perny vit en Chine deux éditions de cet ouvrage.

Les nouvelles chinoises sont de trois espèces : historiques, mythologiques et éthologiques, mais il y a peu de nouvelles qui puissent être rangées dans ce genre de composition que les Chinois appellent Z'ai z, — ou création d'esprit.

¹ Présentation et traduction de Giuseppe Barone. Disponible, avec notes explicatives de traduction, sur archive.org.

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

Il existe des nouvelles érotiques où l'amour est dépeint d'une manière tout à fait sensuelle ; les luttres et les obstacles vaincus par les amants pour parvenir au but désiré forment toute l'intrigue de la nouvelle, et l'auteur n'a d'autre idée que celle d'allécher ses lecteurs par des descriptions lascives. Un édit récent du *Fils du Ciel* défendit les romans et les nouvelles obscènes, et les bannit des bibliothèques publiques. Aujourd'hui les libraires chinois ne s'aviseraient pas facilement de publier des œuvres obscènes. Toutefois on rencontre encore beaucoup de romans et de nouvelles appartenant au genre que les Chinois appellent *in* (luxurieux).

Dans d'autres, l'amour prend une forme plus noble ; il n'est pas rare d'y rencontrer l'histoire d'une jeune fille flottant entre la vertu et le vice, la passion et le devoir. Les nouvelles éthologiques sont d'une plus grande importance. On y trouve, décrite avec détail, la vie privée des Chinois, leurs usages et règlements sociaux ; elles nous permettent, pour me servir de l'heureuse expression d'un excellent auteur, de connaître les Chinois par les Chinois eux-mêmes. Telle de ces nouvelles a la forme d'un véritable drame ; on y voit une exposition où l'auteur prépare l'esprit du lecteur, éveille sa curiosité et cherche à l'intéresser. Parfois on y trouve des scènes qui peuvent lutter avec celles des meilleurs drames et des meilleures comédies des littératures européennes ; telle situation pourrait soutenir la comparaison avec celles de l'inimitable Molière.

Les nouvelles en vers ont encore plus de mérite ; elles ont une grâce et une harmonie remplies de charmes pour ceux qui peuvent goûter la poésie chinoise dans le texte même.

Il est vrai cependant que certains auteurs la regardent comme dépourvue d'harmonie et de rythme, mais ce n'est p.³⁶⁷ pas ici le lieu de discuter cette question ; d'autres, et parmi eux, Julien, Perny, Jones, l'ont traitée à fond. L'Anglais Davis a écrit un long mémoire sur ce sujet dans le tome II des *Royal Asiatic Transactions*.

De plus, le grand poète Alexandre Pope, le traducteur anglais des chants homériques, trouvait de l'harmonie dans la poésie chinoise et se plaisait à l'imiter, en composant des strophes entières formées presque entièrement de monosyllabes ¹.

¹ En voici un exemple :
« Ah ! If she lend not arms as well as rules
What can she more than tell us we are fools ! »



LE BÂTON DU MUET

@

On raconte que pendant que le juge Pau siégeait à son tribunal, un officier public, Lieu Heu, s'étant avancé, lui dit :

— Devant la porte se tient le muet Shi, ayant un gros bâton à la main ; — il l'apporte pour vous le présenter.

Le juge Pau commanda de le faire entrer, et l'interrogea lui-même.

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

(Celui-ci) ne put rien répondre ; les serviteurs du tribunal dirent aussitôt au juge Pau :

— Ce misérable, chaque fois ^{p.368} qu'un nouveau magistrat prend possession de sa charge, est venu offrir ce bâton à chacun d'eux.

Chacun d'eux l'a vertement tancé et fait bâtonner.

Que Votre Excellence ne daigne pas l'interroger.

Le juge Pau, ayant entendu ces paroles, se mit à penser : Ce muet a certainement subi quelque injustice en quelque affaire. C'est pour cela qu'il subit cette peine ; c'est pour cela qu'il vient offrir ce bâton ; pourquoi vouloir autrement être bâtonné à plusieurs reprises et sans avoir commis de faute ?

Tout à coup il lui vint à l'esprit une ruse : il fit frotter le muet avec du sang de cochon depuis les épaules jusqu'au-dessus de la tête. De plus il le fit exposer sur la place publique ^{p.369} avec une longue cangue. Il commanda à quelques agents secrets et à quelques soldats d'écouter si quelqu'un prononcerait le mot « injustice », et de le lui amener aussitôt.

Longtemps la foule afflua sur la place pour voir le muet sans rien dire.

Mais il y eut un vieillard qui dit en murmurant :

— Cet homme, après avoir été victime d'une injustice, reçoit en outre aujourd'hui un châtement.

Les soldats, ayant entendu (ceci), introduisirent aussitôt le vieillard près du tribunal et le présentèrent au juge Pau.

Celui-ci l'interrogea avec soin en lui demandant la raison (de ses paroles). Le vieillard, répondit :

— Cet homme est le muet Shi, d'un village du Midi.

Son frère aîné, Shi Z'iuân, (possède) de très grandes richesses de famille. Cet homme est privé de la parole depuis son enfance par défaut organique.

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

Son frère aîné l'a chassé de chez lui ; le muet devait avoir sa part du patrimoine, et il n'a pas même eu un centime. p.370

Chaque année il réclame auprès du magistrat, (et) il ne peut obtenir justice. Aujourd'hui il a de plus été châtié ; c'est pour cela que j'ai murmuré.

Le juge Pau ayant entendu les paroles du vieillard, manda aussitôt des agents citer Shi Z'iuau au tribunal. Il l'interrogea et lui dit :

— Ce muet est-il ton frère mineur ?

Shi Z'iuau lui répondit :

— C'est proprement l'homme qui garde les cochons de la famille. Depuis son enfance il habite une villa appartenant à ma famille ; mais il n'est pas un parent de mon propre sang.

Le juge Pau ayant entendu ses paroles, ouvrit aussitôt la cangue et laissa aller le muet.

p.371 Shi Z'iuau s'en retourna joyeux. Le juge Pau l'ayant vu partir rappela le muet, (et lui) dit (en l'instruisant) :

— Si tu rencontres ton frère aîné Shi Z'iuau, saisis-le, et bats-le sans crainte.

Le muet ne fit qu'incliner la tête et s'en alla.

Un jour hors la porte orientale voilà qu'il rencontre Shi Z'iuau arrivant (à lui). Le muet indigné (s'élançant) avec violence fit tomber Shi Z'iuau.

Le frappant bel et bien, il lui défigura le visage, lui cassa la tête et le réduisit à un état misérable.

Shi Z'iuau eut le pire (sort). Il ne put s'empêcher d'aller porter l'accusation près du juge Pau, et (lui) dit :

— Le muet n'a pas respecté la loi de la convenance ; il a battu son frère aîné.

Aussitôt le juge Pau (demandant) dit à Shi Z'iuau :

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

— Si le muet est vraiment ton frère naturel, le crime, sans doute, n'est pas petit et ne se pardonne pas facilement. p.372

Si c'est un individu quelconque, il s'agira seulement de lui faire (donner) une bastonnade.

Shi Z'iuân dit :

— C'est en vérité mon frère consanguin.

Le juge Pau dit :

— Puisque ce muet est ton frère consanguin, pourquoi ne partages-tu pas avec lui les richesses de la famille ? Mais tu es un méchant, parce que toi seul tu t'es emparé du tout.

Shi Z'iuân n'eut rien à répondre.

Le juge Pau manda aussitôt ses gardes pour accompagner les deux frères (à leur demeure), et divisa, par moitié (pour chacun), le patrimoine, et le bien de la famille.

Tout le monde ayant appris ce qui était arrivé, se réjouit.

@

Appendice bibliographique ¹

Romans, nouvelles et contes chinois

@

^{p.035} On place d'ordinaire, en tête des innombrables romans publiés dans ces derniers siècles par les Chinois, une série de dix ouvrages intitulés *tsaï-tseu-chou* « écrits des tsaï-tseu ». On entend par tsaï-tseu des lettrés de talent qui ont obtenu une grande célébrité au Céleste-Empire, et dont les ouvrages se réimpriment fréquemment à des nombres considérables d'exemplaires. Voici la liste de ces dix ouvrages ;

1. **San-koueh-tchi**, « Histoire des trois royaumes ». Ce grand roman historique est basé sur un ouvrage du même titre qui renferme l'histoire authentique de la guerre civile qui dura en Chine environ un siècle, de 168 à 265 de notre ère ; on y rencontre une foule d'épisodes militaires, racontés dans un style pur et élégant qui tient la moyenne entre le style antique et le style vulgaire. Il n'a été traduit ^{p.036} qu'en partie (les trois premiers livres) sous ce titre :

San-koue-tchy. Histoire des trois royaumes, roman historique, traduit sur les textes chinois et mandchou de la Bibliothèque royale, par M. Théodore Pavie. Paris, 1845-51 ; 2 vol. in-8°.

2. **Hao-khieou-tchouen**, « Histoire de l'épouse accomplie ». Peu de romans chinois se lisent avec un intérêt aussi soutenu. C'est l'histoire d'une jeune fille qui sait se conserver pure et chaste pour un jeune lettré dont elle a admiré le talent, et cela malgré les pièges de toute nature qu'on lui tend pour la contraindre à accepter un autre époux. Accusée d'avoir manqué à la chasteté, pour avoir consenti à recevoir son amant malade dans sa propre demeure, l'empereur ordonne une enquête à la suite de laquelle sa virginité est proclamée

¹ Préparé par Léon de Rosny et joint à l'*Épouse d'outre-tombe*.

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

officiellement dans l'empire et son union célébrée avec le jeune lettré qu'un décret a élevé à la dignité de ministre.

[Han-kiou-choan, histoire chinoise, traduite de l'anglais, par M.*** \(Eidous\). Lyon, 1766 ; 4 vol. in-12.](#)

The fortunate union, a romance, translated from the Chinese original with notes and illustrations ; to which is added a Chinese tragedy, by John Francis Davis. London, Oriental Translation Fund, 1839 ; 2 tomes en 1 vol. in-8°.

[Hao-khieou-tchouan ou la Femme accomplie, roman chinois, traduit sur le texte original, par M. Guillard d'Arcy. Paris, 1842 ; in-8°.](#)

3. **Iu-kiao-li**, Histoire de deux cousines, dont l'une est ^{p.037} successivement nommée « Jade rouge » et « Sans beauté », et l'autre s'appelle « Fleur de prunier ». Ce roman de mœurs mérite, avec le précédent, d'être placé à la tête des ouvrages des dix beaux-esprits de la Chine moderne, tant par la perfection du scénario que par le talent merveilleux avec lequel sont esquissés certains détails. Au point de vue de la pureté du style, le Yu-kiao-li passe pour un chef-d'œuvre.

[Iu-kiao-li ou les Deux cousines, roman chinois, traduit par M. Abel Rémusat](#), précédé d'une préface où se trouve un parallèle des romans de la Chine et de ceux de l'Europe. Paris, 1826 ; 4 vol. in-12.

Une nouvelle traduction par M. Stanislas Julien doit paraître très prochainement.

4. **Ping-chan-ling-yèn**, Histoire des jeunes filles Chan-tai et Ling-siang-sioueh, et des deux jeunes gens Ping-jou-heng et Yen-he-han. » Au point de vue des finesses de la langue mandarinique, des pointes, des allusions, des jeux de mots chinois, aucun roman n'égale celui-ci dans la série qui nous occupe. Sous les autres rapports, il est très inférieur aux deux ouvrages précédents, surtout pour les Européens qui ne peuvent s'intéresser bien longtemps à deux jeunes filles qui ne cessent de faire de l'esprit. Inutile d'ajouter que la traduction d'un tel roman présentait des difficultés qu'on eût pu croire insurmontables. ^{p.038}

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

Ping-chan-ling-yèn ou les Deux jeunes filles lettrées, roman chinois, traduit en français, par Stanislas Julien. Paris ; in-4°. (Bibliothèque choisie du Constitutionnel.)

Ping-chan-ling-yèn ou Les Deux Jeunes filles lettrées. Roman chinois, traduit par Stanislas Julien. Paris (Didier et Cie) ; 2 vol. in-12.

5. **Choui-hou-tchouen**, « Histoire des rives du fleuve », par Chi-naï-ngan. C'est un roman plutôt comique qu'historique, dans lequel on trouve racontés, en soixante-dix livres, les événements d'une guerre qui désola la Chine vers la fin de la dynastie des Soung. Les jeunes gens, dit-on, lisent avec bonheur le *Choui-hou-tchouen*, dans lequel ils ne rencontrent pas moins de cent quarante intrigues plus ou moins habilement imaginées. Jusqu'à présent il n'existe aucune traduction de cet ouvrage ; on peut en lire cependant plusieurs fragments publiés en français par Bazin, dans l'ouvrage suivant :

Le siècle des Youèn, ou Tableau historique de la littérature chinoise, depuis l'avènement des empereurs mongols jusqu'à la restauration des Ming, par Bazin. Paris, Imprimerie nationale, 1850 ; in-8° (Tiré à 50 exemplaires.)

6. **Si-siang-ki**, « Histoire du Pavillon occidental », drame en seize actes, et en vers, par Wang-chi-fou, considéré comme le chef-d'œuvre de la poésie lyrique chez les Chinois.

Les sept premiers actes de ce drame ont été traduits en français par M. Stanislas Julien et publiés dans l'Europe littéraire.

7. **Pi-pa-ki**, « Histoire du luth », par Kao-toung-kia, surnommé Tsé-tching. C'est aux yeux des Chinois le chef-d'œuvre de l'art dramatique. Peu p.039 goûté du vivant de l'auteur, ce drame, rédigé vers la fin du siècle, ne parut sur la scène qu'en 1404, après avoir été retouché par un habile lettré de cette époque, nommé Mao-tseu. Depuis lors, il n'a cessé d'être lu et admiré dans tout le Céleste-Empire.

Pi-pa-ki, ou l'Histoire du luth, drame chinois de Kao-toung-kia, représenté à Pé-king en 1404, traduit sur le texte original par Bazin. Paris, 1841 ; in-8°.

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

8. **Fa-tsièn** « les Billets doux », roman cantonais en vers de sept syllabes. Ce curieux poème, rempli d'épisodes racontés avec une grâce souvent charmante, renferme les aventures d'un étudiant qui, pour mériter une belle jeune fille, se distingue par de tels exploits que l'Empereur lui offre lui-même une épouse, de sorte qu'il se marie avec deux femmes à la fois, à sa vive satisfaction et à l'admiration de tout l'empire.

Chinese courtship, in verse. To which is added an Appendix treating of the Revenue of China. By Peter Perring Thoms. Macao, 1824 ; in-8°.

Une traduction française, faite sur le texte original, doit être prochainement livrée à l'impression par Jules Gay, éditeur, sous le titre suivant :

Fa-tsièn, ou les Billets doux, roman cantonais, traduit en français, par Léon de Rosny.

9. **Ping-koueï-tchuen**, « Histoire de la défaite des démons », grande histoire diabolique, dans laquelle on voit un jeune homme, appelé par son mérite au rang de ministre, se donner la mort^{p.040} parce que l'empereur l'a trouvé trop laid ; puis l'empereur, éprouvant des remords, comble d'honneur le cadavre de l'illustre suicidé, et charge son ombre, en vertu du pouvoir qui lui appartient comme Fils du Ciel, de détruire tous les démons qui infestent l'empire. Descente aux enfers, combats terribles, glorieuses victoires, tel est le sujet de ce singulier ouvrage qui n'a pas encore trouvé de traducteur.

10. **Pé-koueï-tchi**, « Histoire du sceptre de Jade », roman féérique. Il n'a pas encore été traduit.

Après les romans des dix tsaï-teu que nous venons de citer, et avant de passer aux nouvelles et aux contes proprement dits, nous mentionnerons encore les deux ouvrages suivants qui jouissent d'une véritable célébrité en Chine, et dont quelques fragments, assez courts d'ailleurs, ont déjà été publiés en Europe. Ce sont :

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

11. **Kin-ping-meï**. Ce grand roman, qui a obtenu une immense réputation chez les Chinois, renferme l'histoire galante d'un riche droguiste de la grande ville de Pièn-liang. On y trouve représentées des scènes d'une obscénité telle que l'empereur Khang-hi crut de son devoir de lancer contre le livre un décret d'anathème, ce qui n'empêcha pas, du reste, un des frères de ce prince, d'en donner une traduction mandchoue, réputée chef-d'œuvre parmi les lettrés tartares. Quelques éditions du *Kin-ping-meï* renferment des dessins qui ^{p.041} ne le cèdent en rien au texte pour la licence avec laquelle ils ont été composés. Un épisode de ce roman, d'ailleurs assez mal choisi, a été publié par Bazin, dans *Le siècle des Youèn*, cité plus haut.

12. **Houng-leou-meng**. « Les Songes du pavillon rouge ». C'est un des romans chinois écrits tout à la fois avec le plus de grâce et de simplicité. Certaines descriptions en sont charmantes et les détails de tout le récit exposés avec une rare délicatesse. On en trouvera un court extrait dans :

The Chinese speaker, or Extracts from works written in the mandarine language as spoken at Peking. Ning-po, 1846 ; in-8°.

Nous citerons enfin, suivant l'ordre de leur publication, les traductions suivantes :

13. **Fan-hy-cheu**, A tale in Chinese and English with notes ; by Stephen Weston. London, 1814 ; in-8° (texte chinois reproduit par la gravure).

14. **San-yu-low**, or the Three dedicated rooms, a tale, translated from the Chinese, by J. F. Davis, Canton, 1815 ; in-8°.

15. The Affectionate pair, or the History of Sung-kin ; a Chinese tale, translated by P. P. Thoms. London, 1820 ; in-12.

Hoa-thou-youen-tchouen, ou Histoire de la caste peinte, roman en seize livres.

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

Il a paru une traduction de deux chapitres de ce roman, par [Fulgence Fresnel](#), dans le *Journal asiatique*, 1^e série, t. I, p. 202 et t. III, p. 129. p.042

16. **Chinese novels**, translated from the originals, to which are added proverbs and moral maxims, collected from their classical books and other sources. By John Francis Davis. London 1822 ; in-8°.

Ce volume renferme la traduction de trois contes, publiés sous les titres suivants : 1. The Shadow in the water. 2. The Twin sisters. 3. The Three dedicated chambers.

17. **Contes chinois**, traduits par MM. Davis, Thoms, le père d'Entrecolles, et publiés par [Abel-Rémusat](#). Paris, 1827 ; trois vol. in-18.

Essai sur le *Chi-king* et sur l'ancienne poésie chinoise, par Brosset jeune, Paris, 1828 ; in-8°.

18. **Teng-ta-yin-kouei-touan-kia-sse**, Nouvelle, traduite par Stanislas Julien (dans la *Gazette littéraire* des 9, 16 et 23 décembre 1830). [c.a. : à cette date, plutôt [Hing-lo-tou, ou la peinture mystérieuse](#).]

19. Translations from the Chinese and Armenian, with notes and illustrations, by Charles Fried. Neumann. London, (Oriental translation fund) ; 1831 ; in-8°.

On trouve dans ce volume la traduction du *Tsing-hai-fen-ki*, sous le titre suivant : *The History of the pirates who infested the Chinese seas, from 1807 to 1810*.

20. **Pe-ché-thsing-ki**. Blanche et Bleue, ou les Deux couleuvres-fées, [roman chinois, traduit par Stanislas Julien](#). Paris, 1834 ; in-8°.

21. **K'an-ing-pien**. Le Livre des récompenses et des peines, en chinois et en français, accompagné de 400 légendes, etc. ; par [Stanislas Julien, de l'Institut](#). Paris, 1835 ; in-8° p.043

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

22. **Choix de contes et nouvelles**, traduits du chinois, par Th. Pavie. Paris, 1839 ; in-8°.

Ce volume renferme : *Les Pivoines*, conte. — *Le Bonze Kai-tsang sauvé des eaux*, histoire bouddhique. — *Le Poète Ly-tai-pé*, nouvelle. — *Le Lion de pierre*, légende. — *La Légende du roi des dragons*, histoire bouddhique. — *Les Renards-fées*, conte tao-sse — *Le Luth brisé*, nouvelle historique.

23. **Wang-kiaou-lwan-pih-nëen-chang-han**, oder die blutige Rache einer jungen Frau. Chinesische Erzählung, nach der in Canton 1839 erschienenen Ausgabe von Sloth (Thom) ; übersetzt von Adolph Böttger. Leipzig, 1846 ; in-8°, avec une planche.

24. **Thse-hiung-hiung-ti**, « Les Deux frères de sexe différent », nouvelle traduite du chinois, par Stanislas Julien. *S. l. n. d.* ; in-8°.

25. **Wung-kiao**, or the Lasting resentment of miss Wang-kiaou-lwan, translated by Rob. Thom. Canton, 1839 ; in-4°.

26. **Yin-tchi-wen**. Le Livre de la récompense des bienfaits secrets, traduit sur le texte chinois, par Léon de Rosny. Paris, 1856 ; in-8°.

27. **Apologues indiens**, traduits sur une ancienne version chinoise, par Stanislas Julien, de l'Institut ; in-8°.

Ces singuliers apologues ont paru dans la *Revue orientale et américaine*, t. I, p. 20 ; t. III, p. 416 ; t. IV, p. 461 ; et t. V. p. 306.

28. Les **Avadânas**. Contes et apologues indiens, suivis de fables, de poésies et de nouvelles ^{p.044} chinoises, traduites par Stanislas Julien, Paris, 1859 ; 3 vol. in-16.

Cet ouvrage renferme : 1. *La Mort de Tong-tcho*. 2. *Hing-lo-tou* ou la Peinture mystérieuse ; 3. *Tse-hiung-hiung-ti* ou les Deux frères de sexe différent.

Trois contes du
Loung-tou-koung-ngan

Le troisième volume, qui renferme ces contes, a aussi été publié séparément par la librairie Hachette.

29. **Thang-chi**, *Poésies de l'époque des Thang* (VII^e, VIII^e et IX^e siècle de notre ère), traduites du chinois pour la première fois ; avec une Étude sur l'art poétique en Chine et des notes explicatives, par le marquis d'Hervey Saint-Denys, Paris, 1862 ; in-8° (avec deux photographies représentant les poètes Li-thaï-pé et Tou-fou).

@